

## **Le 4 avril 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 4 avril 2016, de 20 h 00 à 21 h 20 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère  
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère  
M. Christian Lévesque, conseiller  
M. Réal Lévesque, conseiller  
M. Denis Moreau, conseiller  
M. Patrick Dionne, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

### **1. Ouverture de la séance, constatation du quorum**

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

068-2016

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016
4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Soumission – balayage de rues
9. Soumission – tonte de bords de chemins
10. Soumission – entretien des pelouses été 2016
11. Modification du montant des comptes à payer de mars 2016
12. Correspondance
13. Autres sujets
14. Période de questions
15. Clôture et levée de la séance

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2016**

Il est proposé par M. Denis Moreau

069-2016

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 7 mars 2016 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

### **4. Suivi du procès-verbal de la séance du 7 mars 2016**

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 7 mars 2016.

## **5. Approbation et autorisation des comptes à payer**

070-2016

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 54 065,52 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

## **6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies**

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil que il y beaucoup de rencontres, à différents niveaux, afin de restructurer les sous-comités avec la MRC.

## **7. Rapport d'organismes**

M. Réal Lévesque informe les membres du conseil que les Services à la Famille de Saint-Denis a tenu une soirée pour souligner la journée de la femme lors de laquelle il y a eu une bonne participation. Cette activité a permis de générer un revenu d'environ 600 \$. On peut constater que l'organisme est en bonne situation financière.

M. Denis Moreau informe les membres du conseil qu'il a assisté à une rencontre concernant l'érosion côtière lors de laquelle un document a été déposé. Il s'agit d'une cartographie avant la tempête de 2010. Il y aura une rencontre à la MRC avec les intervenants des municipalités concernées afin de discuter de cette cartographie.

M. Moreau mentionne également qu'il y a eu une rencontre du Comité consultatif en urbanisme en compagnie des propriétaires de la Ferme Pikani et de leurs ingénieurs concernant leur demande de dérogation mineure. M. Gilles Plourde assistait à cette rencontre également. Il a été convenu avec les propriétaires de réévaluer leur demande avec un nombre d'unités animales à la baisse afin de se conformer à la réglementation actuelle.

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil, que l'assemblée générale annuelle du comité de développement a eu lieu. Il y eu une bonne participation. Deux nouveaux membres se sont joints à l'équipe. Le plan de développement y a été présenté. Il y aurait un travail de fait afin d'arrimer l'adoption du nouveau plan de développement avec les politiques familiales et MADA.

## **8. Soumission – balayage de rues**

CONSIDÉRANT

la nécessité de procéder au balayage des rues du réseau municipal de St-Denis;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal a demandé à M. Pierre Garon de Ferme Pierre Garon, une soumission pour ledit balayage des rues concernées;

CONSIDÉRANT

le dépôt de ladite soumission pour l'exécution des travaux mentionnés;

071-2016

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Ferme Pierre Garon au montant de 3 500,00 \$ plus taxes pour effectuer le balayage des rues de la municipalité de St-Denis pour l'année 2016.

## **9. Soumission – tonte de bords de chemins**

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a reçu une offre de services pour la tonte des bords de chemins de Ferme Pierre Garon;

CONSIDÉRANT QUE

l'offre reçue de Ferme Pierre Garon est pour un montant de 1 000 \$ plus taxes soit un montant de 500 \$ pour chaque tonte demandée au cours de l'été 2016;

072-2016

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Ferme Pierre Garon au montant de 500,00 \$ plus taxes pour chaque tonte des bords de chemins de la municipalité pour l'année 2016.

Que la municipalité demande qu'une première tonte soit faite dans la semaine du 15 juin 2016 et qu'une seconde tonte soit faite dans la semaine du 20 juillet 2016, ce qui n'exclut pas la possibilité de procéder à d'autres moments, s'il y a lieu.

**10. Soumission – entretien des pelouses été 2016**

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a reçu une offre de services de Ferme Pierre Garon pour l'entretien des parcs et terrains municipaux pour l'été 2016 pour un montant total de 4 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE

la soumission concerne l'entretien des pelouses et l'arrosage des fleurs aux divers endroits tel que décrit dans l'annexe D du devis d'appel d'offres pour l'entretien des parcs et terrains municipaux;

073-2016

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services de Ferme Pierre Garon pour la saison 2016 pour un montant de 4 000 \$ plus taxes.

**11. Modification du montant des comptes à payer de mars 2016**

Lors de la séance publique du conseil municipal de mars 2016, le montant des comptes à payer qui a été mentionné était de 110 279,16 alors qu'on aurait dû mentionner un montant de comptes à payer de 110 279,12 \$.

**12. Correspondance**

**12.1 Finances Québec**

Réception d'un remboursement d'une partie de la TECQ, soit 79 767 \$ reliée à des dépenses réalisées en 2015.

**12.2 MTQ – Réfection route 132 ouest**

Madame Anne Desjardins, Directrice générale informe les élus et le public de la réponse reçue par le MTQ concernant la demande formulée pour la réfection des abords de la route 132 ouest.

**12.3 MTQ- Réfection de la route 287**

Réception d'une réponse à l'effet que les priorités ministérielles en matière d'invention sur le réseau routier et les paramètres financiers ne permettent pas de poursuivre la préparation de ce projet.

M. Dallaire, maire confirme qu'il aura une rencontre avec le député Norbert Morin cette semaine sur le sujet.

**12.4 MAMOT- Taxe municipale pour le 9-1-1**

M. Christian Lévesque conseiller, donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant le règlement no. 272 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 sera présenté pour adoption.

**12.5 MRC de Kamouraska**

***Entente relative au FDT (Fonds de développement des territoires)***

CONSIDÉRANT

que la MRC de Kamouraska a mis en œuvre la Politique de soutien aux projets structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT

l'Entente relative au Fonds de développement des territoires, celle-ci fixe les engagements du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et les obligations de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT

que les municipalités locales sont les acteurs de premier plan pour planifier leur développement et sont liées à cette Entente ministérielle;

CONSIDÉRANT

que le protocole MRC-Municipalité a pour objet de fixer les engagements de la MRC et de la municipalité relativement au partenariat qu'elles désirent établir en vue de la mise en œuvre de la Politique de soutien aux

projets structurants pour améliorer les milieux de vie (FDT- Volet amélioration des milieux de vie);

CONSIDÉRANT

que dans la mesure où la municipalité aura respecté ses engagements tels que définis ci-après, celle-ci pourra solliciter le fonds d'investissement FDT-Volet amélioration des milieux de vie;

- La municipalité s'engage à avoir un plan de développement local et à le mettre en œuvre;
- La municipalité s'engage à remettre, préalablement à la réalisation de projets les priorités annuelles municipales à la MRC;
- La municipalité s'engage à sélectionner pour les projets municipaux le ou les projets à réaliser pour la durée de l'entente. La municipalité est donc invitée à établir la façon d'identifier ces projets de concert avec leurs comités municipaux;
- La municipalité s'engage à respecter le cadre normatif de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (FDT- Volet amélioration des milieux de vie).

EN CONSÉQUENCE,  
074-2016

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les conditions du protocole d'entente et autorise M. Dallaire, maire à signer le protocole d'entente.

***Règlement no. 317, relatif à la prévention incendie***

Il est proposé par M. Réal Lévesque

075-2016

D'adopter le règlement numéro 317 relatif à la prévention incendie, tel que soumis aux membres du conseil municipal dans les délais requis pour l'exemption de la lecture.

***Résolution d'appui à la MRC Pierre-de-Saurel concernant le projet de loi 83 modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec***

CONSIDÉRANT

que le projet de loi numéro 83, présenté le 1<sup>er</sup> décembre dernier à l'Assemblée nationale du Québec, apporte des modifications à la Loi sur la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT

que l'article 67 de ce projet de loi prévoit, entre autres, l'insertion de l'article 58.1.1 à la Loi sur la Société d'habitation du Québec afin de préciser notamment que :

- «le gouvernement peut, par décret, constituer un office régional d'habitation sur le territoire de toute MRC qu'il désigne»;
- «le nouvel office est l'agent de la municipalité régionale de comté»;
- «celle-ci est réputée avoir déclaré, à la date fixée dans le décret, sa compétence en matière de gestion du logement social en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) à l'égard des municipalités que le décret détermine.»;

CONSIDÉRANT

que l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec prévoit qu'une MRC peut, par règlement, déclarer sa compétence à l'égard d'une ou plus d'une municipalité de son territoire relativement, entre autres, à tout ou partie du domaine de la gestion du logement social;

CONSIDÉRANT

que les MRC ont ainsi, en vertu de cet article, la possibilité et non l'obligation de déclarer compétence dans un des domaines énumérés, dont celui de la gestion du logement social;

CONSIDÉRANT

que selon l'article 67 du projet de loi numéro 83, le gouvernement peut ultimement par décret imposer à une MRC cette compétence puisqu'aucune disposition ne semble prévoir qu'une MRC ait la possibilité d'accepter ou de refuser une telle délégation en matière de gestion du logement social;

CONSIDÉRANT

que la gestion des différents offices municipaux d'habitation (OMH) sur le territoire de la MRC ne cause aucun problème majeur et que, lorsque requis, certains offices engagent le(s) même(s) gestionnaire(s) pour optimiser la qualité des services;

- CONSIDÉRANT que le gouvernement et les municipalités rurales mettent beaucoup d'énergie, par la mise en œuvre des différentes politiques nationales ou régionales, à maintenir un sentiment d'appartenance et à développer des services de proximité adaptés aux milieux pour favoriser une occupation dynamique des territoires;
- CONSIDÉRANT que le peu d'information reçue officiellement à ce jour en provenance des organismes concernés par ce dossier telle que la Société d'habitation du Québec;
- CONSIDÉRANT que les membres du conseil estiment qu'il serait plus avantageux que le gouvernement analyse les possibilités de diminuer les procédures de reddition de comptes exigées aux OMH plutôt que d'en diminuer le nombre et d'en centraliser la gestion;
- CONSIDÉRANT que la résolution 2-16-01-29 reçue de la MRC Pierre-de-Sorel par la MRC de Kamouraska dont le conseil de la MRC de Kamouraska est totalement en accord;
- EN CONSÉQUENCE,  
076-2016
- Il est proposé par M. Christian Lévesque
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que :
- Le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie la MRC de Pierre-de-Saurel et exprime son désaccord avec le contenu du projet de loi numéro 83 concernant les pouvoirs qui seraient dévolus au gouvernement pour, entre autres,
- Constituer, par décret, un office régional d'habitation sur le territoire de toute MRC qu'il désigne;
  - Faire en sorte que ce nouvel office succède aux offices municipaux existants sur le territoire et devienne l'agent de la MRC identifiée, celle-ci étant, dans les circonstances, réputée avoir déclaré, à la date fixée dans le décret, sa compétence, en matière de gestion du logement social en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) à l'égard des municipalités que le décret détermine.
- Que copie de la présente soit également transmise à :
- La MRC de Pierre-de-Saurel;  
La MRC de Kamouraska;  
Monsieur Martin Coiteux, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;  
Monsieur Michel Gagnon, Président-directeur général de la Société d'habitation du Québec;  
Monsieur Jean D'Amour, Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent;  
Monsieur Norbert Morin, député de Côte-du-Sud.
- 12.6 Député Norbert Morin**  
Accusé réception de la résolution no. 057-2016 concernant une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
- 12.7 Symposium de peinture du Kamouraska**  
**Résolution pour réserver des heures de Promotion Kamouraska**  
la correspondance reçue du président du comité organisateur;
- CONSIDÉRANT que le Comité organisateur souhaite pouvoir recourir aux services de «Promotion Kamouraska» afin d'utiliser leur expertise en communication;
- 077-2016  
EN CONSÉQUENCE,
- il est proposé par M. Réal Lévesque
- Et résolu à l'unanimité des membres présents de confier à «Promotion Kamouraska» le mandat d'aider le comité organisateur du Symposium de peinture du Kamouraska pour publiciser l'évènement et ce pour un nombre maximum de 5 heures.
- Résolution d'appui pour une demande d'aide financière au FDMK**  
que pour l'année 2016, la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie entend soutenir l'activité du Symposium de peinture du Kamouraska sur son territoire du 12 juillet au 17 juillet 2016;
- CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à verser sous différentes formes, une aide financière pour l'activité susmentionnée;

EN CONSÉQUENCE,  
078-2016

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte de contribuer financièrement, comme par les années passées, au soutien du Symposium de peinture du Kamouraska.

**12.8 Mallette**

Dépôt des états financiers du Lieu d'enfouissement sanitaire régional de Saint-Philippe-de-Néri. Qui déclare un surplus de 38 464 \$ en 2015 comparativement à 3 541 \$ en 2014.

Demande de prix pour le renouvellement du mandat pour la vérification des livres de la municipalité pour trois (3) ans.

079-2016

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Anne Desjardins, Directrice générale à demander à la firme Mallette, un prix pour les trois (3) prochaines années de vérification.

**12.9 Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent**

***Résolution d'appui aux producteurs acéricole suite au dépôt du Rapport Gagné***

**Pour le maintien des outils de mise en marché**

**dont le contingentement de la production acéricole au Québec**

CONSIDÉRANT

qu'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

CONSIDÉRANT

qu'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT

qu'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 M de lb et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT

que la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;

CONSIDÉRANT

que les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélevés;

CONSIDÉRANT

que la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production : 278 M\$, transformation : 189 M\$, et exploitations de type touristique : 144 M\$);

CONSIDÉRANT

que pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M\$;

CONSIDÉRANT

que l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec;

CONSIDÉRANT

que le rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;

CONSIDÉRANT

que certaines des recommandations du Rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72 % de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à 2 reprises, soit en 2000 et en 2003;

CONSIDÉRANT

que le Rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela

nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

CONSIDÉRANT que le Rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

CONSIDÉRANT que le Rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

080-2016

POUR TOUTES CES RAISONS,

Il est proposé par M. Réal Lévesque

**Mme Marie-Hélène Dumais** conseillère, avise le Conseil qu'elle a un intérêt par rapport à son père qui est vice-président de l'UPA du Bas-Saint-Laurent et que compte tenu de cela, elle ne participera pas au débat sur cette résolution.

Il est donc résolu à l'unanimité des 5 membres restants, présents que le conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie les producteurs acéricole et demande au gouvernement du Québec :

- De réviser en profondeur l'ensemble des recommandations du Rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

CONSIDÉRANT

**12.10 Lions du Club de Mont-Carmel**

que les Lions du Club de Mont-Carmel fêterons leur 35<sup>e</sup> anniversaire de fondation du Club le 28 mai prochain par un vin d'honneur suivi d'un méchoui au coût de 25 \$;

CONSIDÉRANT

081-2016

que l'activité qui soulignera le 35<sup>ième</sup> de fondation aura pour thème «Ensemble, nous irons plus loin»;

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité achète deux (2) billets au coût de 25 \$ chacun.

**12.11 Fondation du Cégep de La Pocatière  
Campagne majeure de financement**

CONSIDÉRANT

que le CEGEP lance une campagne de financement qui vise à soutenir plusieurs projets d'investissements prioritaires, tout en misant sur le maintien de la qualité de la formation et des services offerts aux étudiants;

CONSIDÉRANT

que le CEGEP mise plus particulièrement sur le soutien à la pédagogie, au recrutement et à la rétention des jeunes dans la région;

CONSIDÉRANT

que la campagne de financement contribue à verser 0,50 \$ per capita par année pendant 5 ans;

EN CONSÉQUENCE,  
082-2016

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte de s'engager dans la campagne de financement de CEGEP de La Pocatière pour une période de cinq (5) ans à compter de 2017 pour un montant de 0,25\$ per capita par année et ce **à la condition que** la MRC de Kamouraska accepte d'investir dans la campagne de financement, dans le cadre du FDMK, à un montant équivalent à celui de la municipalité.

**12.12 URLS- Unité Régional de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent  
Adhésion 2015-2016**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de l'URLS en date du 22 mars 2016 concernant le renouvellement de notre adhésion;

CONSIDÉRANT qu'en adhérant à l'URLS les organismes peuvent bénéficier de différents programmes et services;

083-2016

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion à l'Unité de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent au montant de 100,00 \$ pour l'année 2016-2017.

**12.13 Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent**  
***Nomination d'un représentant ou d'une représentante municipal(e)***

CONSIDÉRANT que le CRSBP demande à la municipalité de nommer un élu ou une élue comme personne désignée pour représenter le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la personne désignée en 2015 pour représenter la municipalité à son assemblée générale était Mme Annick Mercier;

084-2016

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler le mandat de Mme Annick Mercier en tant que représentante de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant ou d'une représentante auprès du C.R.S.B.P.

**12.14 Comité de développement de Saint-Denis**  
***Demande d'aide financière au FDT – volet amélioration des milieux de vie***

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie fêtera son 175<sup>ième</sup> anniversaire de constitution en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que de nombreux visiteurs dont parents et amis des citoyens de Saint-Denis sont attendus pour ces fêtes;

CONSIDÉRANT que le Comité de développement de Saint-Denis souhaite déposer un projet au FDT – Volet amélioration des milieu de vie qui se lit comme suit : «réaménager les côtes et embellissement du centre du village». Un projet qui se fera en collaboration avec le comité d'embellissement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,  
085-2016

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adopte et statue ce qui suit :

- La municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie le comité de développement de Saint-Denis dans sa démarche et dans la réalisation de son projet;
- La municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie confirme qu'elle est propriétaire des lieux et qu'elle accepte que le comité de développement procède à des travaux;
- La municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie confirme que sa contribution dans le projet sera en services, par le prêt de l'adjointe-administrative pour la préparation, le suivi et la reddition de comptes du projet; ainsi que son engagement à l'entretien des lieux, une fois les travaux complétés.

La municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie qui est à l'aube des fêtes commémorant le 175<sup>ième</sup> anniversaire croit que ce projet est tout indiqué et espère que le comité d'analyse du FDT en fera la recommandation au conseil de la MRC.



### **12.15 Maison Chapais**

#### **Demande de versement**

CONSIDÉRANT que l'Association patrimoniale de Saint-Denis a demandé, lors de la préparation du budget de la municipalité de lui réserver un montant de 5 200 \$

CONSIDÉRANT que cette somme servirait à la réalisation de ses projets annuels et la tenue d'activités culturelles;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris une entente de partage de services pour la surveillance de la patinoire;

CONSIDÉRANT que les heures de surveillance s'élèvent à 97 h 30 et que le montant correspondant à ces heures est de 1 170 \$;

086-2016  
EN CONSÉQUENCE

il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité accepte de verser une aide financière au montant de 6 370 \$ à l'Association patrimoniale de Saint-Denis. Montant prévu au budget 2016.

### **13. Autres sujets**

Mme Anne Desjardins informe les membres du conseil que;

Il y aura une formation pour les Directeurs généraux qui se tiendra le 14 avril prochain à Rivière-du-Loup et demande l'autorisation du conseil de s'absenter du bureau pour assister à cette formation. De plus, elle demande que la municipalité défraie le coût de la formation soit 295 \$ plus taxes ainsi que les frais de déplacements.

087-2016

Proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents.

Madame Pauline Milliard a fourni son aide le 15 mars dernier pour le ménage de l'entrepôt de la cuisine. Elle a été ici pour un total de 5h30. Madame Desjardins demande s'il y aurait lieu de dédommager Mme Milliard et pour quel montant.

088-2016

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une compensation de 12 \$ l'heure soit donnée à Mme Milliard.

Mme Annick Mercier mentionne qu'il y a 7 (sept) personnes d'inscrites dans l'équipe de la Municipalité pour le défi Relais pour la vie.

M. Christian Lévesque mentionne qu'un citoyen obstrue l'accès à une citerne, en y garait une voiture. Ceci vient à l'encontre de l'entente entre les propriétaires et la municipalité.

089-2016

M. Christian Lévesque propose qu'une lettre soit envoyée au propriétaire advenant le cas où il ne répondrait pas favorablement à un avis verbal.

Résolu à l'unanimité des membres présents.

### **14. Période de questions**

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

### **15. Clôture et levée de la séance**

090-2016

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 20.

Signature du procès-verbal

\_\_\_\_\_  
M. Jean Dallaire, Maire

\_\_\_\_\_  
Anne Desjardins, Directrice-générale  
et secrétaire trésorière

**LISTE DES COMPTES À PAYER**

AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	52,70 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	95,60 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	646,74 \$
CO-ÉCO	33,88 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT	226,99 \$
COMMISSION SCOLAIRE KAMOURASKA-RIVIERE-DU-LOUP	600,00 \$
CORPORATION DES FLEURONS DU QUÉBEC	871,51 \$
CSST	65,19 \$
DENIS MOREAU	20,00 \$
DESAJRDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	337,12 \$
EAU LIMPIDE INC	40,50 \$
ERIC THERIAULT	24,59 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	11,37 \$
FERGUY	1 425,69 \$
FERME PIERRE GARON	2 294,61 \$
IMPRESSIONS SOLEIL	500,14 \$
INFORMATIQUE IDC	18,98 \$
JALBERTECH	96,58 \$
LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE KAMOURASKA	86,23 \$
MALLETTE	5 185,38 \$
MICHELINE ST-HILAIRE	184,98 \$
MIRABAU	305,83 \$
NICOLE MOREAU	10,35 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 441,79 \$
SANDRA SIMARD	45,00 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS INC	13,18 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC	114,92 \$
SUZANNE DUBÉ	52,92 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	15 304,53 \$
WSP CANADA	6 553,58 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b> 40 235,76 \$

**PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE MARS  
2016**

SALAIRES (MARS 2016)	6 976,96 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (MARS 2016)	2 290,40 \$
CONCIERGERIE	1 000,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	156,20 \$
VIDÉOTRON	143,78 \$
HYDRO-QUÉBEC	3 152,80 \$
FRAIS BANCAIRE	109,62 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b> 13 829,76 \$
	<b>GRAND-TOTAL</b> <u>54 065,52 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2016 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 4 avril 2016

Annexe

Résolution

070-2016

